



Clinique SMR

de Pégomas

POLYVALENT & NUTRITION



LIVRET D'ACCUEIL

DU PATIENT

Clinique SMR de Pégomas, ex Unité de diététique
2344 Route de la Fènerie, 06580 Pégomas / Tél. 04.92.97.32.32 / contact@unitededietetique.com



Bienvenue

à la Clinique SMR de Pégomas

Madame, Monsieur,

La Direction, les Médecins, et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue dans notre établissement.

Chaque membre de notre équipe mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour répondre au mieux à votre état de santé et à vos besoins. Notre objectif est de vous garantir des soins individualisés de qualité, dans le respect des valeurs humaines et de nos engagements, pour que votre hospitalisation se déroule dans les meilleures conditions.

Ce livret d'accueil est réalisé à votre intention, il vous est conseillé de le lire attentivement pour faciliter votre intégration dans notre établissement.

Le personnel vous remettra un questionnaire de satisfaction à votre sortie. Nous vous demandons de le remplir et de le remettre à l'accueil ou dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, au rez-de-chaussée de la Clinique SMR de Pégomas. Vos appréciations et suggestions seront étudiées par notre Service Qualité pour améliorer en permanence la qualité de nos services et de nos soins.

L'équipe de Direction et l'ensemble du personnel vous remercient de votre confiance et vous assurent de leurs sentiments dévoués.

La Direction


Clinique SMR
de Pégomas
POLYVALENT & NUTRITION

La Clinique

change de nom !



DEVIENT



 Clinique **SMR**
de Pégomas
POLYVALENT & NUTRITION

Sommaire

- 6** Clinique SMR de Pégomas
- 8** Modalités d'admission
- 13** Votre séjour en hospitalisation conventionnelle
- 18** Votre séjour en hospitalisation de jour
- 20** Les activités de ré-entraînement à l'effort
- 25** Votre sortie
- 26** Vos droits
- 36** Charte de la personne hospitalisée
- 37** Politique d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques
- 38** Contrat d'engagement contre la douleur
- 40** La lutte contre les infections nosocomiales
- 42** Quelques règles de vie... et de bon sens...
- 44** Nos engagement pour soigner durablement
- 46** Accessibilité



Clinique SMR de Pégomas



Forte d'une importante dynamique, la Clinique SMR de Pégomas développe 2 grands domaines d'activités dédiés aux soins :

Les Soins médicaux et de réadaptation spécialisés en nutrition

Créé en 1991, ce service assure une prise en charge pluridisciplinaire des troubles nutritionnels.

L'établissement propose notamment deux programmes d'Éducation Thérapeutique pour la prise en charge de l'Obésité et du Diabète.

L'hospitalisation peut être organisée dans le cadre d'une hospitalisation conventionnelle ou d'une hospitalisation de jour.

Dans le cadre du parcours de soins des personnes atteintes d'obésité, La Clinique SMR de Pégomas est partenaire du Centre d'Études et de Recherche sur l'Obésité de Nice Côte d'Azur spécialisé dans la coordination de prise en charge de l'obésité sévère et de ses complications.



Notre service est labellisé centre d'expertise pour la prise en charge des obésités sévères.

Les Soins médicaux et de réadaptation polyvalents

Ce service prend en charge les patients après un épisode médical aigu, en post-opératoire ou après un accident traumatique.

L'encadrement de l'activité médicale par un médecin gériatre et une équipe soignante spécialisée permet une prise en charge adaptée des patients gériatriques.

Au-delà de la prise en charge médicale, la mission du service est d'aider le patient à récupérer ou à maintenir son autonomie au niveau des actes courants de la vie quotidienne et d'envisager son devenir ultérieur, en tenant compte de ses éventuelles difficultés.

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes attendant peut s'inscrire comme un relais de prise en charge, si le retour à domicile s'avère complexe.

En tout état de cause, l'équipe médicale, soignante, l'assistante sociale ainsi que le psychologue assureront l'accompagnement au retour à domicile ou à l'institutionnalisation en concertation avec le patient, sa famille et les partenaires du réseau d'aide à domicile.



L'établissement est certifié « Haute qualité des soins » par la Haute Autorité de Santé sans réserve et sans recommandation, soit le plus haut niveau de certification.

L'établissement est également certifié ISO 9001 par la Lloyd's Quality Registered Assurance (L.R.Q.A.).

Ces labels garantissent la qualité et le professionnalisme de l'établissement au service des patients.



Modalités d'admission



Accueil

Du lundi au vendredi

8h30 à 18h00

Samedi

8h30 à 12h00

“

Nos secrétaires sont à votre disposition pour faciliter vos démarches.

”



Standard téléphonique

04 92 97 32 32

ou 9 depuis votre chambre

Ouvert aux mêmes horaires que l'accueil.

Les formalités administratives

Les admissions sont prononcées par nos médecins, après validation du dossier médical de pré-admission rempli par votre médecin.

Les entrées ont lieu du lundi au vendredi :

EN SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION NUTRITIONNELS :

à partir de 8h30 pour l'hospitalisation de jour.

de 09h00 à 12h00 pour l'hospitalisation complète.

EN SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION POLYVALENTS :

à partir de 11h00 jusqu'à 15h00.



Documents indispensables à fournir

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) ;
- Carte vitale mise à jour et son attestation ou notification de C2S ou attestation AME ;
- Carte Mutuelle en cours de validité avec l'accord de prise en charge du séjour ou à défaut les conditions de prise en charge ;
- Accord de prise en charge établi par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie, en fonction des caisses.



Si vous venez d'un établissement de soins, vous devrez également nous fournir :

- Un bulletin de situation ;
- Les pièces médicales transmises par l'établissement de soins.

Vos frais d'hospitalisation

L'établissement est conventionné avec l'assurance maladie qui fixe les tarifs pour chaque secteur d'hospitalisation.



Vous pouvez demander au service des admissions à ce que votre présence au sein de notre établissement ne soit pas divulguée. Les appels téléphoniques ainsi que les visites seront alors filtrés.



Bien identifié = Bien soigné



L'identification fiable et unique du patient à toutes les étapes de sa prise en charge est un enjeu majeur pour la continuité et la sécurité des soins compte tenu du risque d'erreurs potentiellement graves liées à une mauvaise identification (erreur de traitement, erreurs de résultats de laboratoire, etc.).

Dès votre admission, donnez tous les documents, à jour, qui permettront votre identification. La vérification de votre identité étant indispensable tout au long de votre hospitalisation, l'établissement pose un bracelet d'identification lors de toute entrée, tous secteurs confondus.



Les soins

Si vous êtes assuré social, sur présentation de vos justificatifs et sous réserve des évolutions réglementaires :

HOSPITALISATION CONVENTIONNELLE

LES DIFFÉRENTS CAS	RÈGLEMENT DES SOINS		
	ASSURANCE MALADIE	TICKET MODÉRATEUR	FORFAIT JOURNALIER
CAS GÉNÉRAL	80%	20% Assuré ou mutuelle selon contrat souscrit	Assuré ou Mutuelle selon contrat souscrit
CAS PARTICULIERS			
Séjour dans le cadre d'un transfert hospitalier, à partir du 31 ^{ème} jour d'hospitalisation	100% Assurance Maladie		Assuré ou Mutuelle selon contrat souscrit
Séjour pour les personnes atteintes d'une « affection de longue durée », d'une « affection hors liste » ou « d'affections multiples » et hospitalisées pour le traitement de celles-ci	100% Assurance Maladie si l'hospitalisation est en rapport avec l'affection exonérante		Assuré ou Mutuelle selon contrat souscrit
Séjour en soins de suite d'une intervention chirurgicale atteignant une certaine importance (acte dont le tarif est égal ou supérieur à 120 euros)	100% Assurance Maladie		Assuré ou Mutuelle selon contrat souscrit
Séjour d'un bénéficiaire d'un régime spécial (SNCF, Mines)	100% Assurance Maladie		Assuré ou Mutuelle selon contrat souscrit
Séjour pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles	100% Assurance Maladie si l'hospitalisation est en rapport avec l'affection exonérante		Exonéré
Séjour des militaires et civils de guerre titulaires d'un carnet art. 115	100% (Ministère des anciens combattants)		Exonéré
Séjour d'un bénéficiaire d'un régime spécial (Alsace - Moselle)	100% Assurance Maladie		Exonéré



HOSPITALISATION DE JOUR

LES DIFFÉRENTS CAS	RÈGLEMENT DES SOINS		
	ASSURANCE MALADIE	TICKET MODÉRATEUR	FORFAIT JOURNALIER
CAS GÉNÉRAL	80%	20% Assuré ou mutuelle selon contrat souscrit	
CAS PARTICULIERS			
Séjour pour les personnes atteintes d'une «affection de longue durée», d'une 'affection hors liste» ou «d'affections multiples» et hospitalisées pour le traitement de celles-ci	100% Assurance Maladie si l'hospitalisation est en rapport avec l'affection exonérante		
Séjour d'un bénéficiaire d'un régime spécial (SNCF, Mines)	100% Assurance Maladie		
Séjour pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles	100% Assurance Maladie si l'hospitalisation est en rapport avec l'affection exonérante		
Séjour des militaires et civils de guerre titulaires d'un carnet art. 115	100% (Ministère des anciens combattants)		
Séjour d'un bénéficiaire d'un régime spécial (Alsace - Moselle)	100% Assurance Maladie		



L'ensemble des tarifs en vigueur est affiché à l'accueil de l'établissement.

Les suppléments

- Chambre particulière ;
- Frais de téléphone ;
- Connexion WIFI ;
- Location de télévision ;
- Produits d'incontinence ;
- Produits d'hygiène et de confort.

Provisions - Cautions - Règlements demandés à l'entrée :

En l'absence de prise en charge Mutuelle, une provision sur la couverture du ticket modérateur, forfait journalier et frais supplémentaires est demandée.

Pour les patients hospitalisés sans ouverture de droits, une provision correspondant à la totalité des frais probables d'hospitalisation est demandée.

Outre les suppléments, l'intégralité des frais de séjours ainsi que les honoraires

devront être réglés à la sortie si les documents réclamés à l'entrée ne sont pas fournis le jour du départ.

Une caution pour « mise à disposition » d'une clé de placard (seulement pour le secteur nutrition) et/ou d'une télécommande de télévision vous sera demandée à l'entrée et rendue à la restitution des objets concernés, ou retenue en cas de perte.

Vous pouvez effectuer vos règlements par chèques, espèces ou carte bleue.

Déroulement de votre admission :

Vos formalités administratives accomplies, vous serez reçu par le médecin de votre secteur pour l'élaboration de votre projet thérapeutique.

La durée d'hospitalisation est fixée dès l'admission. Si une prolongation de votre prise en charge est nécessaire, vous devez l'envisager avec le médecin responsable de votre secteur qui décidera avec vous, dans le cadre de votre projet thérapeutique, de l'opportunité et de la durée de celle-ci.

Transports sanitaire :

Depuis le 1^{er} octobre 2018, tous les transports prescrits pour un transfert entre 2 établissements de santé (y compris depuis ou vers les centres de chimiothérapie, de radiothérapie et de dialyse) sont organisés et pris en charge par l'établissement de santé prescripteur. Si au cours d'une hospitalisation, un transport vous est prescrit pour une permission de sortie pour convenance personnelle,

le transport sera à votre charge. Si un transport vous a été prescrit pour de séances de radiothérapie réalisées par une structure libérale ou un centre de santé, vous avez le choix de l'entreprise de transport et ce transport sera remboursé par l'assurance maladie, dans les conditions habituelles de remboursement.

Votre séjour en hospitalisation conventionnelle

Votre hébergement

Votre hébergement se fera en chambre double ou en chambre particulière si vous en faites la demande (avec un supplément).

Toutes les chambres sont équipées :

- d'une salle de bain intégrée avec WC suspendu, d'une douche, d'un lavabo,
- d'un système d'appel malade,
- d'une télévision,
- d'un téléphone,
- d'un coffre-fort individuel.



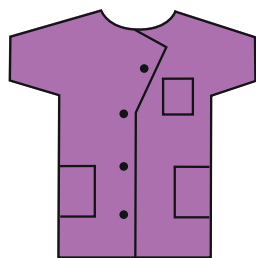
Les visites médicales

Elles sont effectuées par le médecin responsable de votre prise en charge. Elles se déroulent en chambre selon un planning qui vous est précisé sur les panneaux d'affichage dédiés.

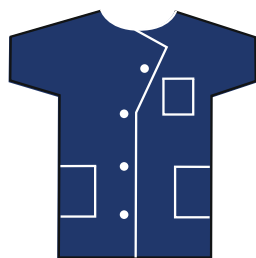




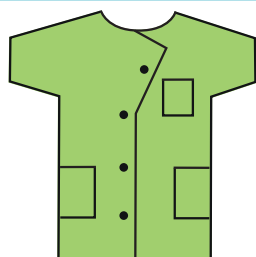
Les acteurs de votre prise en charge



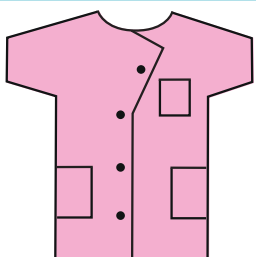
Agent de service hospitalier
Tenue mauve



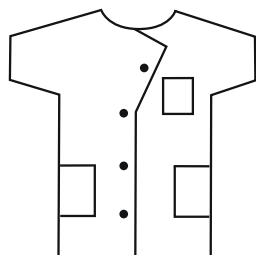
Aide-soignant
Tenue bleue foncée



Infirmier diplômé d'état
Tenue vert pomme



Diététicien
Tenue rose pâle



Équipe médicale
Tenue blanche

“

Pour chacun, une mission. Vous les reconnaîtrez à leur tenue.

”

L'équipe administrative

L'équipe administrative a en charge la gestion administrative de votre dossier.

Vous pouvez vous adresser à l'accueil pour tous renseignements et notamment :

- Enregistrer vos demandes de réparation en chambre ;
- Acheter des « tickets repas accompagnants » ;
- Acheter des produits de première nécessité (shampooing, gel douche, savon, dentifrice, rasoirs, après-rasage, peigne, brosse), des timbres ;
- Acheter le livre de recettes fait par nos diététiciens.



L'équipe soignante

L'équipe médicale est composée :

- **D'un médecin responsable de votre prise en charge tout au long de votre séjour :**

- Médecin Endocrinologue ou généraliste pour le secteur soins médicaux et de réadaptation nutritionnels.
- Médecin Gériatre ou généraliste pour le secteur soins médicaux et de réadaptation polyvalents.

Le médecin responsable de votre prise en charge vous recevra dès l'entrée pour faire le point sur votre état de santé et déterminer avec vous votre projet thérapeutique et les objectifs du séjour. Il assurera votre suivi tout au long de votre hospitalisation, notamment lors des visites médicales en chambre.

En cas de besoin, les familles et proches des personnes hospitalisées peuvent être reçus par un médecin de l'établissement sur rendez-vous pris auprès des infirmiers au préalable.

- **De médecins spécialistes :**

cardiologue, pneumologue, algologue (spécialiste de la prise en charge de la douleur), biologiste, psychiatre.

- **D'un pharmacien**

Le pharmacien gère une pharmacie à usage interne:

1. Il prépare les médicaments prescrits par les praticiens.
2. Il fait une conciliation médicamenteuse.

L'Équipe paramédicale et d'éducation thérapeutique :

Elle assure l'organisation et l'exécution des soins prescrits et plus globalement l'application de la politique de soins de l'établissement. Cette équipe est composée :

- **D'infirmiers**

Ils assurent les soins de jour comme de nuit avec une surveillance continue de votre état de santé. Ils assurent également un rôle d'information, d'éducation et de prévention.

- **De diététiciens**

Ils assurent votre prise en charge diététique et mettent en œuvre les programmes d'éducation nutritionnelle.

- **De kinésithérapeutes**

Ils assurent des soins de rééducation fonctionnelle et de réadaptation. Seuls nos praticiens sont habilités à les prescrire.

Les soins peuvent être prodigués en chambre ou en salle de kinésithérapie.

- **D'aides-soignants**

Ils assurent les soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, rasage, aide à l'alimentation,...).

- **De psychologues**

Ils interviennent dans une relation d'écoute et de soutien, sur rendez-vous. Dans le cadre de votre programme d'éducation thérapeutique, vous pourrez être amené à participer à des groupes d'échanges organisés par les psychologues. Ces derniers correspondent à des espaces de réflexion et d'échanges entre patients atteints d'une même pathologie (problèmes de poids, diabète).





- **D'enseignants en activités physiques adaptées**

Ils encadrent les ateliers de réentraînement à l'effort, les tests d'activité physique ainsi que les ateliers dédiés à l'activité physique.

- **D'un art-thérapeute**

L'art-thérapie permet l'expression de ses émotions et de son état d'être à travers des outils artistiques variés et adaptés (peinture, collage, dessin, modelage, écriture, expression corporelle, relaxation, théâtre).

L'art-thérapie aide à soigner l'âme mais aussi le corps malade, blessé. Pour plus d'information sur l'art-thérapie, retrouvez de la documentation mise à disposition dans les salons de repos ou directement auprès de l'art-thérapeute. Les séances d'art-thérapie sont accessibles aux patients des 2 secteurs (en faire la demande auprès des infirmiers).

- **Des Agents de Service Hospitalier (ASH)**

Les ASH veillent à la propreté de l'établissement, au service des repas et à la distribution des repas en collaboration avec les aides-soignants dans le secteur de soins de suite polyvalent.

Le service social

Une assistante sociale peut vous recevoir sur rendez-vous.

Son champ d'intervention concerne votre devenir à l'issue de l'hospitalisation (retour à domicile, mise en place des aides appropriées, informations sur vos droits, etc.). Pour plus d'informations, adressez-vous aux infirmiers.



L'équipe technique

Les techniciens de maintenance interviennent dans votre chambre et les parties communes suite à tout signalement de dysfonctionnement auprès de l'accueil ou en composant le 9 sur votre téléphone.

Les associations



Les patients diabétiques pourront trouver un accompagnement auprès de l'Association Française des Diabétiques dont les bénévoles assurent une permanence au sein du secteur Nutrition. Les infirmiers du service sont à votre disposition pour tous renseignements.

www.afd.asso.fr



L'ORGECO soutient et protège les usagers dans les établissements de santé de la région. Elle encourage la représentation et la participation des usagers dans la prise de décision et la défense de leurs droits.

www.orgeco.net

Votre séjour en hospitalisation de jour



L'hospitalisation de jour est un mode de prise en charge à la demie-journée, avec un retour au domicile le soir. Ce mode de prise en charge vous permet de ne pas rompre vos liens professionnels, familiaux et sociaux.

Il s'agit d'établir avec vous un projet thérapeutique personnalisé qui se déroule généralement sur trois semaines à raison de trois jours par semaine, soit neuf jours par cycle.

Les journées peuvent être organisées sur une durée plus longue et sont modulables en fonction de vos besoins et de vos possibilités.

Les patients ayant été suivis par le passé en Hospitalisation Conventionnelle peuvent intégrer l'Hôpital de Jour, ce dernier étant un moyen d'acquérir ou d'approfondir ses compétences afin de mieux gérer son problème de poids et/ou son diabète, ainsi que leurs complications.

Tout comme en Hospitalisation Conventionnelle, vous bénéficierez d'une prise en charge pluridisciplinaire fondée sur les principes d'éducation thérapeutique alliant une approche médicale, nutritionnelle, physique, psychologique et sociale personnalisée.

Le Projet Thérapeutique

La première journée d'hospitalisation est une journée d'accueil et d'évaluation.

Elle permettra d'organiser votre prise en charge. Vous rencontrerez les professionnels de santé qui seront chargés d'établir avec vous votre Projet Thérapeutique. L'Éducation Thérapeutique est au cœur de la prise en charge de l'hôpital de jour.

Vos journées se composeront :

- de séances collectives,
- d'ateliers pratiques réalisés en cuisine éducative,
- d'ateliers de réentraînement à l'effort,
- d'entretiens individuels avec l'équipe médicale et paramédicale,
- d'ateliers d'art-thérapie,
- d'un accompagnement par l'assistante sociale, si nécessaire.



Veillez à signer la fiche de présence à l'accueil avant de démarrer votre journée d'hospitalisation.



HÔPITAL DE JOUR EN NUTRITION

La prise en charge en hôpital de jour est également possible à Nice, au centre Cérès, face à l'hôpital Pasteur. Demandez des renseignements directement auprès de nos diététiciennes.

<http://hopitaldejourceres.fr/>

Paroles de patients

“

Les relations humaines et la confiance mutuelle contribuent à un rétablissement efficace et bénéfique.

”

“

J'ai beaucoup appris, le personnel est efficace. J'ai mûri.

”

“

Ce séjour m'a permis de retrouver la motivation que j'avais perdue ainsi que la confiance en moi.

”

“

Je pars enrichie de toutes ces nouvelles connaissances que je me sens à même d'appliquer.

”

Les activités de réentraînement à l'effort

Le bassin de rééducation

Par mesures d'hygiène et de sécurité, nous vous prions de respecter les conditions d'accès suivantes :

- Une douche avec utilisation de savon, juste avant d'accéder au bassin
- Le port d'une tenue adaptée :
 - > un maillot de bain, le short de bain étant interdit,
 - > un bonnet de bain,
 - > des chaussures spécifiques pour la piscine, type chaussons en caoutchouc rigide,
 - > un peignoir de bain.



N'oubliez pas après chaque séance de bien vous sécher pour ne pas mouiller le sol et éviter les chutes.

Secteur nutrition

Nos enseignants en activité physique adaptée vous proposent des activités de rééducation diverses et adaptées à vos capacités : rééducation douce, rééducation musculaire spécifique suivant le profil (membres supérieurs, inférieurs), cardio-training, travail et maintien de l'équilibre, travail de souplesse, apprentissage d'un échauffement pré-activités physiques, rééducation en piscine, natation,...

La salle de réentraînement à l'effort

- Le port d'une tenue adaptée est demandée :
 - > Tee-shirt ;
 - > Jogging ou Short ;
 - > Chaussures de sport ;
 - > Serviette éponge.



Des tests d'activité physique vous sont également conseillés en début et en fin de séjour afin que vous puissiez évaluer votre progression.



NOS SERVICES

Objets de valeur

Par mesure de sécurité, nous vous demandons de ne pas apporter d'objets de valeur (argent, bijoux, portefeuille,...), l'établissement déclinant toute responsabilité en cas de disparition ou de détérioration. Un coffre-fort est mis à votre disposition dans votre chambre :

• Programmation de votre code

La porte est ouverte. Appuyez sur le bouton rouge au niveau de la charnière de la porte à l'intérieur du coffre. En gardant la porte ouverte, tapez votre code personnel (de 3 à 8 chiffres). Appuyer sur le bouton « B ». Votre code est maintenant mémorisé.

• Fermeture

Maintenez la porte fermée. Entrez votre code personnel. Appuyer sur le bouton « A ». Tournez la poignée dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Votre porte est maintenant verrouillée.

• Ouverture

Entrez votre code personnel. Appuyez sur le bouton « A ». Tournez la poignée dans le sens des aiguilles d'une montre. Les sommes d'argent ainsi que les autres biens dont la nature justifie la détention durant le séjour (clés, papiers d'identité) peuvent également être déposés dans le coffre de l'établissement.



À la fin de votre séjour, pensez à bien laisser la porte du coffre OUVERTE.

Les repas

Notre équipe de restauration assure, sur place, la préparation et la distribution de vos repas. Un responsable restauration encadre cette activité et reste à votre écoute, avec l'ensemble des diététiciens.

• Service Nutrition :

- > Petit-déjeuner : à partir de **7h30** et fermeture de salle de restauration **8h30**.
- > Déjeuner : à partir de **12h30** et fermeture de salle de restauration **13h30**.
- > Dîner : à partir de **18h15** et fermeture de salle de restauration **19h00**.

• Services de convalescence (SSRI) :

- > Petit-déjeuner : **7h45**
- > Déjeuner : **12h15**
- > Dîner : **18h15**



Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires, pour faciliter le service de restauration, en salle et en chambre.

Le linge

Les patients doivent apporter le nécessaire dès leur entrée. La liste précise des effets personnels à apporter vous sera communiquée lors de la préparation de votre admission. Des machines à laver et à sécher le linge sont à disposition en libre service au sous-sol du secteur Nutrition.

Ces appareils fonctionnent avec des jetons payants disponibles à l'accueil (le temps nécessaire est différent selon les programmes utilisés). Le nettoyage du linge peut être assuré directement par l'établissement moyennant un supplément.

Les boissons

Des distributeurs de boissons chaudes ou fraîches sont à votre disposition dans les salons de chaque secteur. Il est recommandé de ne pas apporter de l'extérieur des boissons ou aliments sans avis du médecin.

La télévision

Chaque chambre est équipée d'une télévision moyennant un supplément (une caution vous sera demandée à la remise de la télécommande).

Le téléphone

Pour obtenir l'ouverture de votre ligne téléphonique, vous devez en faire la demande lors de votre admission, ou au cours de votre séjour, auprès de l'accueil. Les appels téléphoniques peuvent être reçus en chambre 7j/7. Pour préserver le calme et le repos de chaque patient, nous vous demandons de limiter l'usage des téléphones au-delà de 21h00.

Internet

Sur demande à l'accueil, vous pouvez être raccordé au réseau WIFI, disponible dans l'ensemble de l'établissement. Tarif disponible à l'accueil.





Les visites

Elles sont autorisées tous les jours de 12h00 à 20h00, dans le calme et la discrétion. Pour une meilleure qualité de services rendus à nos patients, nous vous demandons de respecter ces horaires et de refuser la visite d'enfants dans votre chambre (des salons sont à votre disposition). Nous vous rappelons également que les animaux sont strictement interdits au sein de l'établissement. En fonction du contexte sanitaires, les visites peuvent être soumises à des règles spécifiques. Le service de convalescence offre la possibilité d'héberger les proches des patients, moyennant une participation financière. Les modalités et tarifs sont à consulter auprès de l'accueil.

Le courrier

Le courrier destiné aux patients du secteur de SMR nutritionnelle est à retirer à l'accueil. Le courrier destiné aux patients du secteur de soins de suite et de réadaptation polyvalent est remis à l'infirmier du secteur qui le distribuera en chambre. Si vous souhaitez expédier du courrier, vous pouvez le déposer à l'accueil de la clinique SMR. Le courrier est relevée tous les après-midis, sauf les dimanches et jours fériés.

Loisirs et activités

Un jardin extérieur vous permet de profiter de notre climat méridional.

Vous pouvez apporter des jeux de société ou utiliser ceux disponibles à l'accueil.

Des livres sont également à votre disposition dans notre salon bibliothèque. Pour préserver le repos de tous, l'accès aux salons et au jardin extérieur ferment à 22h45.

Le service religieux

La liberté de culte est absolue. Durant votre séjour, vous pouvez demander à l'accueil l'assistance d'un Ministre du Culte de votre choix.





NOS SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Coiffeur – Esthéticienne

Un coiffeur et une esthéticienne sont à votre disposition au sein du bâtiment du Mas des Mimosas. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil situé dans le même bâtiment.



Pédicure – podologue

Le podologue se déplace sur simple demande de votre part auprès des infirmiers de votre secteur d'hospitalisation.



Vous devrez acquitter directement ces professionnels au moment de leurs prestations. Tarifs affichés à l'accueil.

Votre sortie

Nous assurons votre prise en charge pour une période déterminée par votre Caisse d'Assurance Maladie.

La décision de sortie est prononcée par le médecin responsable de votre prise en charge aussi, nous vous informons dès votre admission de la date de votre départ.

Pour les patients hospitalisés en SMR Polyvalent, aucune sortie n'est autorisée en cours d'hospitalisation sauf si vous en avez fait la demande au médecin responsable de votre prise en charge et qu'il vous a accordé, à titre exceptionnel, une autorisation médicale de sortie.

Pour les patients hospitalisés en SMR Nutrition, les sorties sont autorisées sur validation médicale après information sur les consignes à respecter. Aucune sortie n'est autorisée pour convenance personnelle. Le personnel infirmier vous remettra les «ordonnances de sortie» établies par le médecin responsable de votre prise en charge, la veille ou le matin de votre départ.

Si votre retour est subordonné à un transport sanitaire (ambulance, VSL, Taxi), nous vous suggérons de commander votre transport au moins 8 jours avant.

Nous vous rappelons que vous avez le libre choix de votre transporteur mais qu'il est indispensable d'avoir une prescription médicale de transport, délivrée par votre médecin traitant, de préférence avant votre entrée dans notre établissement, pour être remboursé par votre Caisse d'Assurance Maladie. Dans le cas contraire le coût restera intégralement à votre charge.



Le jour de votre sortie, vous devrez quitter votre chambre au plus tard à 9h00.

Nous vous demandons de bien vouloir vous présenter à l'accueil entre 8h30 et 9h00 pour :

- Retirer le bulletin de situation que vous devrez fournir à votre caisse et votre mutuelle.
- Remettre la clé de l'armoire de votre placard (secteur nutrition seulement).
- Remettre la télécommande de votre téléviseur.
- Effectuer les règlements inhérents à votre séjour.
- Remettre le « questionnaire de satisfaction » dûment complété.

Vos droits

Informatique et libertés

L'établissement dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers médicaux des patients. Les informations qui vous sont demandées feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique.

Ces données, protégées par le secret médical, sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement à des fins statistiques.

Vous pouvez avoir accès aux données informatiques vous concernant et exercer votre droit de rectification le cas échéant. Adressez-vous pour cela au médecin du service.

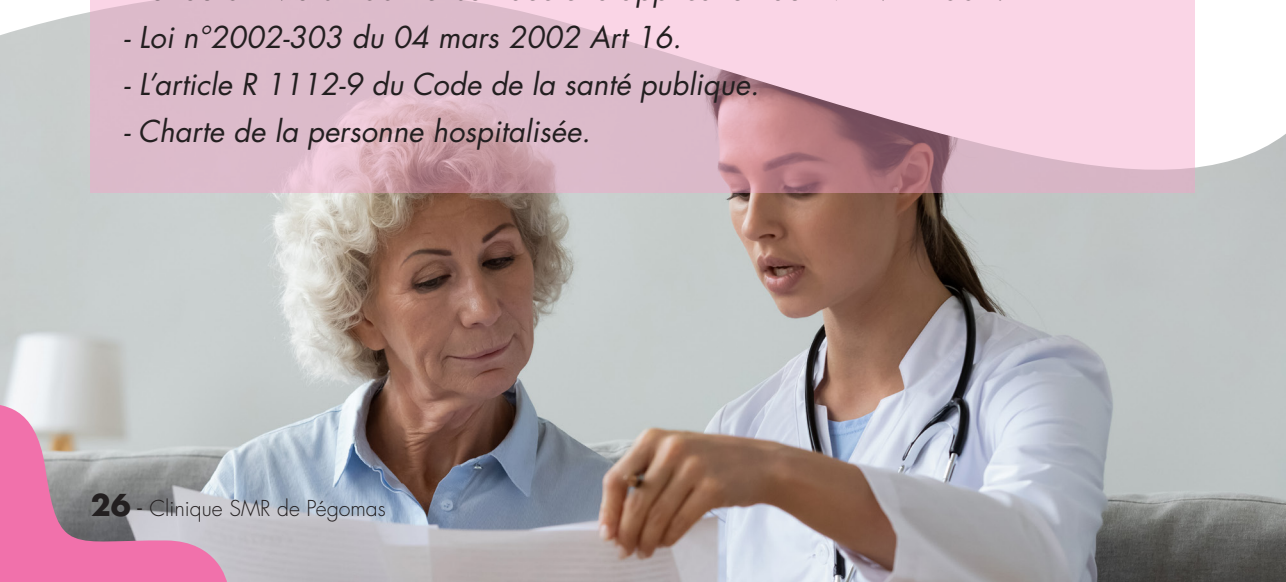
Confidentialité

Le secret professionnel est un principe fondamental des Droits de la santé.

Son respect concerne l'ensemble des professionnels soumis au secret professionnel concernant les informations qu'il détient dans le cadre de l'exercice de sa profession.

Textes de référence :

- Loi 78-17 du 06 janvier 1978 (Relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).
- L'article du 05 mars 2004 (Relatif à l'accès aux informations concernant la personne soignée).
- L'article L 710-2 du Code de la santé Publique.
- Loi du 04 Mars 2002 et son décret d'application du 29 Avril 2002.
- Loi n°2002-303 du 04 mars 2002 Art 16.
- L'article R 1112-9 du Code de la santé publique.
- Charte de la personne hospitalisée.





Désignation de la personne de confiance

Dès votre entrée, vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance.

- La personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister à vos entretiens ; elle peut ainsi vous aider à reprendre des décisions.
- Dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis ou de faire part de vos décisions : l'équipe qui vous prend en charge consultera en priorité la personne de confiance que vous aurez désignée. L'avis ainsi recueilli auprès de la personne de confiance guidera le médecin pour prendre ses décisions.

Vous pouvez désigner toute personne de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission : un de vos parents, votre conjoint, votre compagnon ou votre compagne, un de vos proches, votre médecin traitant...

La personne que vous désignez comme personne de confiance peut être aussi celle que vous avez désignée comme « personne à prévenir » en cas de nécessité : personne de confiance et personne à prévenir peuvent ou non être la même personne.



La désignation doit se faire par écrit, sur un formulaire spécifique qui sera à renseigner en amont de votre entrée. Vous pouvez changer d'avis à tout moment et, soit annuler votre désignation, soit remplacer la désignation d'une personne par une autre.

Les directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées ».

Dans le cas où, en fin de vie, un patient ne serait pas en mesure d'exprimer sa volonté, ses directives anticipées permettront au médecin de connaître ses souhaits concernant la possibilité de limiter ou d'arrêter les traitements alors en cours. L'établissement propose un formulaire spécifique à l'admission. Le document doit être écrit et authentifiable. Vous pouvez révoquer ou modifier vos directives à tout moment.



Un nouveau service pour bien m'occuper de ma santé

Dans mon espace santé,

je peux ranger mes documents de santé en toute sécurité.

Mon espace santé est **dématérialisé**.

Cela veut dire que les documents sont numériques.

Les documents ne sont pas en papier.

Mon espace santé est **sécurisé**.

Cela veut dire que personne ne peut voir mes documents.

Mes documents sont protégés.



Je veux en savoir plus sur la protection de mes documents ?

Je scanne ce QR code.

Pour scanner le QR code,

j'installe une application sur mon téléphone.



Comment utiliser Mon Espace Santé ?

- Je reçois un code par email.
- Je vais sur le site monespacesante.fr
- Je prends ma carte vitale.



Un mois après que j'ai reçu le mail,

- Mon espace santé est créé.

Je demande un nouveau code sur le site monespacesante.fr.

- Je peux refuser la création de mon espace santé .

Je trouve quoi dans mon espace santé ?

- Mon **Dossier Médical Partagé** (DMP)

Je peux y ranger tous mes documents de santé.

Mon médecin peut les consulter.

- Une **messagerie sécurisée**

Mon médecin peut m'envoyer des lettres par mail.



- Un **agenda de santé**

Je peux noter tous mes rendez-vous.

Je reçois des rappels pour les vaccins.



- Des **applications utiles**

Je peux demander à **tout moment**

- la fermeture de Mon Espace Santé
- la suppression des documents sur Mon Espace Santé

Le Dossier Médical Partagé est un **carnet de santé**.

On y trouve

- les traitements
- les résultats d'examens et d'analyses



Je choisis avec qui je partage ces informations.

Je sais toujours qui a regardé mes documents.

Les professionnels de santé doivent donner leur nom pour regarder mes documents.

J'ai déjà un Dossier Médical Partagé ?

Je le retrouve sur Mon Espace Santé.

Qui peut mettre des documents dans mon espace santé ?

Les professionnels de santé ajoutent

- des résultats d'examens
- des résultats d'analyse

Je suis averti(e)

- quand un nouveau document est déposé dans mon espace santé
- quand un nouveau message arrive dans mon espace santé
- quand un professionnel de santé va dans mon espace santé pour la première fois.



J'ai un enfant mineur

Je reçois un code provisoire pour mon enfant.

Je dois activer Mon Espace Santé pour mon enfant.

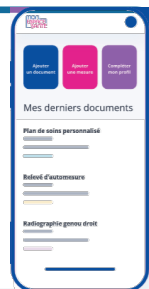
L'autre parent doit être d'accord.



Comment me rendre sur mon espace santé ?

Je peux utiliser le site internet

monespacesante.fr



Attention, si vous n'avez pas refusé la création de votre compte «Mon Espace Santé» celui-là est créé par défaut et contiendra tous vos documents de santé. En accédant à « Mon Espace Santé », vous pourrez sélectionner ou dé-sélectionner les documents visibles par tous.

Besoin d'informations ?

Vous pouvez nous téléphoner

du lundi au vendredi

de 8 heures 30 à 17 heures 30



au 3422

Transcription FALC effectuée par le groupe FALC Chantecler



Protection de vos données personnelles

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de l'établissement, certaines données personnelles vous concernant sont collectées et traitées afin d'assurer :

- > **votre prise en charge administrative**
- > **votre prise en charge médicale**
- > **votre sécurité tout au long de votre séjour**

Ces données sont strictement nécessaires à votre prise en charge et ne sont utilisées que dans ce cadre.

Leur traitement repose sur les obligations légales de l'établissement ainsi que sur la nécessité d'assurer votre accompagnement.

QUELLES DONNÉES SONT RECUEILLIES ?



Les informations collectées sont nécessaires à l'organisation de votre prise en charge et à la qualité des soins qui vous sont dispensés.

Données d'identité

- Nom de naissance et nom d'usage
- Prénom
- Date et lieu de naissance
- Sexe
- Nationalité (le cas échéant)
- Photographie (si nécessaire à votre identification)

Données administratives et de contact

- Adresse du domicile
- Numéro de téléphone / adresse email
- Situation familiale
- Catégorie socioprofessionnelle
- Coordonnées de la personne à prévenir

Données relatives à votre couverture sociale

- Numéro de sécurité sociale
- Carte Vitale ou attestation
- Mutuelle ou assurance complémentaire

Données médicales et de santé

- Données nécessaires à votre suivi médical (antécédents, traitements, observations...)
- Informations liées aux soins réalisés
- Coordonnées de votre médecin traitant
- Résultats d'examens et analyses

Ces données sont strictement utilisées dans le cadre de votre prise en charge.





Données utilisées pour l'organisation des soins

Ces informations peuvent être utilisées notamment pour :

- votre **dossier médical** ;
- votre **identification** (bracelet, étiquettes) ;
- les **prescriptions et ordonnances** ;
- la gestion des **repas et activités** ;
- les **transmissions entre professionnels** ;
- les **plannings et suivis d'interventions**.

Données utilisées pour la gestion et la sécurité

- coordination avec les professionnels de santé, établissements ou structures médico-sociales ;
- échanges avec l'assurance maladie et les mutuelles ;
- facturation et organisation des transports ;
- obligations réglementaires (statistiques anonymisées, évaluations) ;
- dispositifs de sécurité de l'établissement (ex : vidéosurveillance).



SÉCURITÉ ET CONSERVATION DES DONNÉES

Vos données personnelles sont protégées par des **mesures de sécurité adaptées** afin d'en garantir la confidentialité.

Elles sont conservées pendant une durée conforme à la réglementation en vigueur applicable aux établissements de santé et médico-sociaux.

VOS DROITS

Conformément à la réglementation (RGPD et loi Informatique et Libertés), vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès à vos données ;
- droit de rectification ;
- droit à l'effacement (dans certains cas) ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit à la portabilité de vos données ;
- droit d'opposition à certains traitements ;
- droit de retirer votre consentement ; à tout moment ;
- droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée ;
- droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



EXERCICE DE VOS DROITS

Pour toute question ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'établissement Aurélie Di Pasquale.

Par voie électronique :

dpo@unitededietetique.com

Par courrier postal :

A. Di Pasquale – DPO –
Clinique SMR de Pégomas –
2344 Route de la Fénerie
06580 PÉGOMAS

Votre dossier médical

Vous avez la possibilité d'accéder aux informations de santé vous concernant.

Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez choisi, dans les conditions définies par la législation française.

Vous devrez pour cela adresser votre demande par écrit, au Directeur de l'établissement, signée et accompagnée de la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité ou de celle de la personne légale que vous aurez mandatée. Le Directeur transmettra votre demande au médecin responsable du secteur d'hospitalisation concerné.

Ce dernier pourra :

- 1-** vous proposer un entretien d'information sur les données rassemblées et formalisées dans votre dossier, que vous consulterez sur place, avec ou sans l'accompagnement d'un médecin.
- 2-** vous transmettre par courrier les photocopies de votre dossier médical (les frais inhérents à la reproduction de votre dossier et à son envoi seront à votre charge).

Le délai de délivrance des informations médicales, à compter de la réception du courrier et des pièces justificatives, est de :

- 8 jours, pour les dossiers datant de moins de 5 ans ;
- 2 mois, pour les dossiers datant de plus de 5 ans.

Votre dossier médical est conservé selon les dispositions réglementaires et au minimum pendant 20 ans à compter de la date de votre séjour.

Traitement de vos plaintes, réclamations ou propositions d'actions d'amélioration

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) :

- Veille au respect des Droits des usagers.
- Facilite les démarches des patients et/ou de leur entourage pour permettre l'expression de leurs plaintes et réclamations.
- Contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge.

La composition de la CDU et les modalités de communication avec celle-ci sont annexées à ce livret d'accueil et consultables sur nos panneaux d'affichage. Une permanence hebdomadaire de cette commission vous permet de venir vous exprimer.

Comment les plaintes et réclamations sont-elles traitées au sein de l'établissement ?



(DÉCRET N° 2005-213 DU 2 MARS 2005 - J.O. DU 4 MARS 2005)

À la réception de la plainte ou de la réclamation adressée à la clinique, le directeur répond dans les meilleurs délais et informe le plaignant de sa possibilité de saisir le médiateur de la CDU ou informe le plaignant qu'il procède directement à cette saisine. Le plaignant peut aussi saisir directement le médiateur de la CDU en adressant sa plainte ou réclamation à l'attention du :

- Médiateur médecin si la réclamation est d'ordre médical ;
- Médiateur non médecin pour tous les autres domaines.

Le médiateur rencontre le plaignant dans les plus brefs délais. Le médiateur adresse le compte-rendu de la rencontre au Président de la commission, dans les plus brefs délais. Celui-ci fait suivre le compte-rendu aux membres de la commission et au plaignant.

Au vu de ce compte-rendu, la commission formule des recommandations afin d'apporter des solutions au litige ou tend à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier. Dans les jours suivant la séance, le directeur répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission.



Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Politique d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques

Depuis de nombreuses années, La Clinique SMR de Pégomas s'est engagée dans une démarche Qualité et de Gestion des Risques, validée lors de l'ensemble de nos visites de certification.

Cette démarche repose sur l'investissement de tous les professionnels qui placent le patient au cœur des priorités et défendent des valeurs communes sur la qualité, la sécurité et la performance des soins délivrés aux patients.

La prise en compte de l'expression des usagers fait partie des principes fondamentaux de notre Politique Qualité.

Pour nous aider à améliorer la qualité des prestations de notre établissement vous pouvez faire état de vos observations et de vos suggestions dans le questionnaire de satisfaction remis à la sortie. Ce dernier est annexé au présent livret et vous sera également remis par le personnel : merci de le renseigner et de le déposer dans la boîte aux lettres située à l'accueil de la clinique.

Dans le cas où vous avez communiqué votre adresse mail lors de votre entrée dans l'établissement, vous recevrez également par mail dans un délai de 15 jours suivants votre sortie, un questionnaire de satisfaction envoyé par la Haute Autorité de Santé.

Par ailleurs, l'identification et le traitement des signalements d'événements indésirables nous permettent de mettre en place les mesures de maîtrise nécessaires à la prévention et à la gestion des risques en milieu de santé.



La Haute Autorité de Santé met à disposition des usagers des indicateurs de qualité et de sécurité des soins. Ces indicateurs sont des outils d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et sont utilisés afin de répondre à l'exigence de transparence envers les usagers.

L'établissement recueille les indicateurs concernant :

- Le projet de vie et projet de soins ;
- L'évaluation de la douleur ;
- Le suivi du poids ;
- La qualité de la lettre de liaison à la sortie ;
- La satisfaction des usagers ;
- La lutte contre les infections associées aux soins.

Vous trouverez les derniers résultats de l'établissement sur le site internet de la HAS :

https://www.has-sante.fr/jcms/189_FicheEtablissement/fr/unite-dedietetique-somedi

où apparaissent également les résultats des autres établissements.

Ces résultats sont également affichés sur les panneaux de communication dans l'ensemble de l'établissement.

Contrat d'engagement contre la douleur



Votre
douleur,
parlons-en

Contrat d'engagement

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur :

La douleur,
elle existe,
elle se prévient,
elle s'évalue.
elle se traite,
alors parlons-en ensemble.

Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleur :

- > les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- > les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- > les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord **vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui **vous** convient.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux **votre** traitement antalgique.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de **votre** prise en charge dans notre établissement de santé.

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »



Votre
douleur,
parlons-en



www.sante.gouv.fr

La lutte contre les infections nosocomiales



Notre établissement est mobilisé au quotidien pour prévenir ces risques, avec l'équipe Opérationnelle d'Hygiène et un programme annuel d'actions.

Nos objectifs pour votre sécurité

• Des soins sécurisés

Respect strict des règles d'hygiène, surveillance des infections et bon usage des traitements antibiotiques.

• Des locaux propres et désinfectés

Nettoyage et désinfection quotidiens, contrôles réguliers de la qualité du bio-nettoyage.

• Un environnement sain

Suivi de la qualité de l'eau, de l'air et des équipements pour limiter tout risque infectieux.

• Une alimentation saine

Préparation des repas selon des règles d'hygiène strictes avec des contrôles réguliers.



Votre participation est essentielle

Vous pouvez contribuer à votre sécurité en respectant quelques règles simples :

- Utiliser les solutions hydroalcooliques.
- Avoir une bonne hygiène (toilette quotidienne, vêtements propres).
- Respecter toutes les règles d'accès à la piscine.
- Ne pas conserver d'aliments périssables en chambre.
- Éviter les contacts avec des personnes malades.

Pour votre sécurité

- Les fleurs fraîches et les plantes en pot ne sont pas autorisées.
- Les enfants de moins de 14 ans ne peuvent pas accéder aux chambres.
- Les animaux sont interdits.



Mesures spécifiques

Des **précautions particulières** peuvent être mises en place par l'équipe soignante, vous concernant ou concernant vos visites, en fonction de votre état de santé.

Il est important de bien les respecter.

Le médecin qui vous suit est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions complémentaires.



“

Ensemble, nous contribuons à un séjour sûr, propre et serein.

”



Quelques règles de vie... et de bon sens...

Parkings

Des places de parking sont à votre disposition. Les parkings n'étant pas surveillés, l'établissement ne peut être tenu pour responsable, des dégradations ou vols pouvant survenir sur les aires de stationnement. Nous vous demandons de :

- Respecter les aires de stationnements réservées ;
- Ne pas vous garer de façon à compromettre la libre circulation des véhicules et poids lourds.

En cas de stationnement illicite ou dangereux, la Direction peut être amenée à faire enlever les véhicules en infraction.

Animaux

Par mesure d'hygiène, les animaux sont strictement interdits.

Alcool

L'introduction dans l'Établissement de boissons alcoolisées est formellement interdite.

Tabac

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de l'établissement (art. R.3511-7 du Code de la Santé Publique).

Tout contrevenant s'expose à des sanctions et se verrait signifier sa sortie administrative immédiate. Des fumeurs sont mis à disposition dans le jardin.

Tenue

Une tenue vestimentaire convenable est exigée de la part des patients.

Bruit

Pour le repos de tous, les patients doivent réduire le volume des télévisions, des appareils radio et ne pas discuter dans les couloirs à partir de 21h00.





Nous vous demandons de prendre connaissance du règlement intérieur régissant la vie et l'organisation de la Clinique SMR de Pégomas.

Il est impératif pour le respect de tous de suivre les règles dictées par la vie en collectivité. Le règlement intérieur prime sur le présent livret.



Le non-respect de ces règles de vie peut amener la direction à prendre toutes les mesures appropriées pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

Nos engagements pour soigner durablement

En tant qu'entité consommatrice d'énergie, productrice de déchets et source de risques pour l'environnement, la démarche de la Clinique SMR de Pégomas a pour but de promouvoir le développement durable.

L'objectif du développement durable est triple : développer une gestion économiquement fiable, être un établissement socialement intégré et écologiquement respectueux.



CONSIGNES INCENDIE :

Des plans d'évacuation et des consignes en cas d'incendie sont affichés à chaque niveau de l'établissement : prenez en connaissance à votre arrivée. Les appareils électriques personnels et multiprises ainsi que les bougies, encens et tout appareil à flamme nue sont interdits.

DOMMAGES MATÉRIELS :

Il est impératif de respecter le bon état des lieux et du matériel. Toute détérioration abusive entraîne la facturation des dégâts et, selon le cas, l'exclusion même de l'établissement.

L'établissement a concrétisé son engagement à travers les objectifs de son Projet d'Établissement et a mobilisé son personnel autour ces objectifs. Le choix des actions mises en œuvre intègre l'application de principes simples d'éco-construction, d'éco-gestion et de responsabilité sociale par :

- L'application d'éco-gestes permettant au quotidien la réduction d'eau et d'énergie (électricité, chauffage).
- L'installation d'équipements réduisant notre impact sur l'environnement : installation de pompes à chaleur, installation de réducteurs de pression, de détecteurs de présence,...
- Un contrat particulier signé avec EDF garantit une fourniture d'électricité d'origine 100% renouvelable.

- La mise en place d'un tri sélectif développé avec l'appui de nos partenaires (collecteur de déchets, SIVADES, CCI).
- Une politique d'achat favorisant les produits éco-responsables et encourageant nos partenaires, sous-traitants et fournisseurs, à adhérer aux valeurs du développement durable.

Des axes de progression sont encore à exploiter : il s'agit d'une démarche continue pour la protection de nos futures générations.



Nous engageons chacun de nos patients à donner du sens à cette politique de développement durable en appliquant des éco-gestes simples : éteindre la télévision et la lumière en sortant de sa chambre ou de sa salle de bain, éteindre de la même manière la climatisation, ne pas laisser couler l'eau inutilement ou encore signaler un robinet ou une chasse qui coule.

Accessibilité

Comment nous trouver ?



2344 Route de la Fènerie
06580 Pégomas



04.92.97.32.32



contact@unitededietetique.com



www.clinique-smr-de-pegomas.fr



[clinique.smr.de.pegomas](https://www.instagram.com/clinique.smr.de.pegomas)



Clinique SMR de pégomas



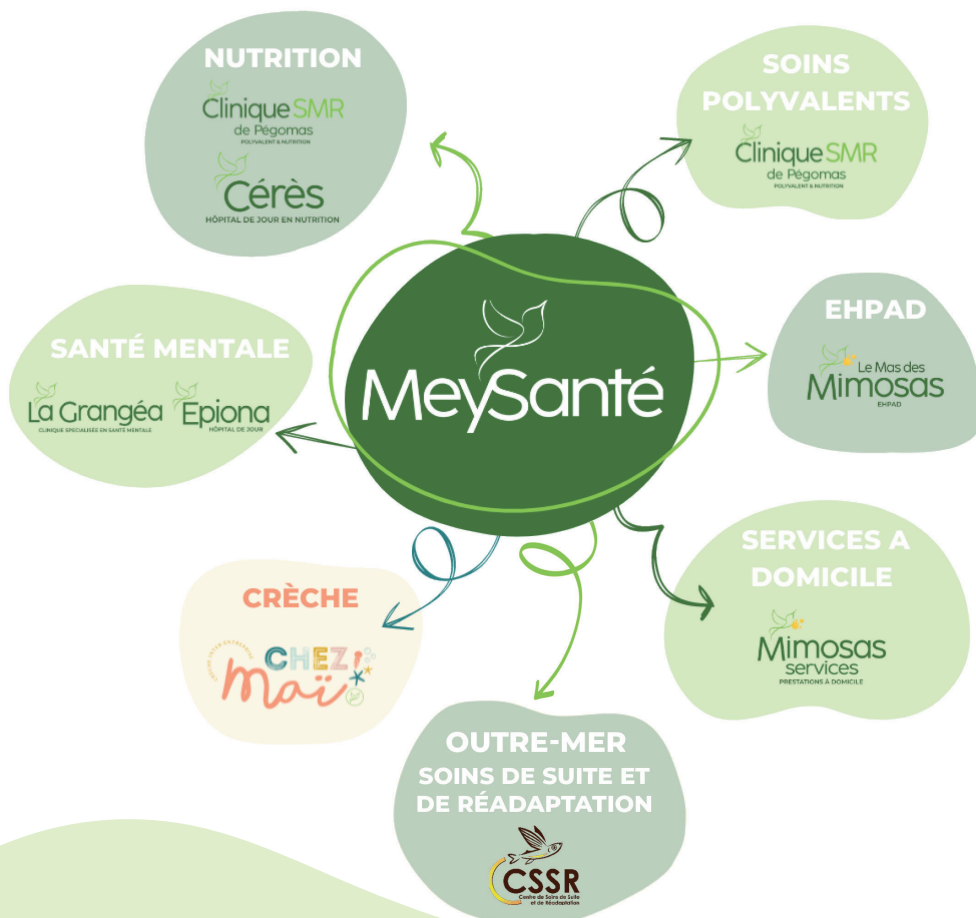
Notes



Qui sommes nous ?

Fondé en 1991 avec un premier établissement centré sur la prise en charge des pathologies nutritionnelles, **Mey Santé** s'est constitué au fil des années au travers de création et de rachat d'établissements.

Mey Santé est aujourd'hui constitué de **8 établissements** :



Cette palette variée de services témoigne de notre engagement continu à répondre aux besoins de santé multiples et spécifiques de chacun.

Chez Mey Santé,

nous sommes fiers de contribuer au bien-être de nos patients, résidents, salariés et enfants, tout en honorant la vision et les valeurs qui ont inspiré notre création il y a plus de trois décennies.